Image not found or type unknown

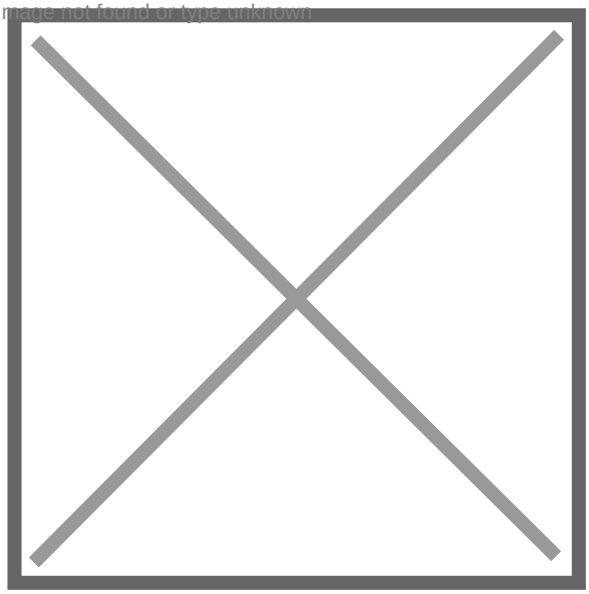

Logement pas libéré à la date de signature

Par **blau**, le **05/07/2020** à **12:48**

bonjour,

Nous avons sollicité un prêt pour acquérir une maison.

La banque a viré l'argent sur le compte du notaire 3 jours avant la signature mais le vendeur a annulé la signature sous pretexte qu'il n'avait pas terminé son déménagement.

Comptre tenu de son agenda, le notaire a refixé un rendez-vous dans seulement 2 semaines.

Est-ce que nous pouvons intenter un procès au vendeur ?

Par **BrunoDeprais**, le **05/07/2020** à **16:33**

Bonjour

Relisez le compromis, et regardez ce qui est prévu.

Demandez également à votre banque pourquoi elle a fait le virement sans l'acte final.

Par **morobar**, le **06/07/2020** à **18:19**

Bonjour,*

[quote]
Demandez également à votre banque pourquoi elle a fait le virement sans l'acte final.

[/quote]
Il se trouve que c'est la procédure à 100 pour 100 des mutations. Le notraire exige les fond AVANT la signature et non après.

[quote]
Est-ce que nous pouvons intenter un procès au vendeur ?

[/quote]
oui

* 3 ans d'attente

* 3/4000 euro de frais d'avocat

* recours abusif===> pas de DI et pas d'article 700 pour les frais d'avocat.

Mieux vaut demander au vendeur un petit quelque chose amilemùent y compris un gueuleton le jour de la signature.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés